



PFNL ET POPULATIONS AUTOCHTONES

Présenté par :

Jeanne-Marthe MIKOUÉ-MI-ELLA

Point-Focal REPALEAC Gabon



PLAN DE L' EXPOSE

1. Contexte actuel
2. PFNL et populations autochtones
3. Conclusion



1. Contexte actuel

- Le REPALEAC a été créé depuis 2006 à Kinshasa. Mais, au Gabon, la structure a été confiée à des structures qui n'ont pas toujours pris la mesure de mettre en marche le réseau au niveau national.
- Depuis le 17 janvier 2013 à Brazzaville, après élection au poste de commissaire aux comptes au niveau du bureau de la coordination sous régionale, j'ai reçu mandat de mes pairs d'assurer le point focal du REPALEAC Gabon, d'organiser la mise en place du réseau national.



2. PFNL et populations autochtones

- Participer au développement des Standards sociaux et environnementaux pour REDD+ avec des principes devant protéger clairement les droits des peuples autochtones, mais aussi promouvoir la réduction de la pauvreté, la conservation de la biodiversité en vue d'engendrer les « coavantages sociaux et écologiques
- Participer à la prise en compte d'autres facteurs dans le plan d'action REDD+ comme la tenure foncière, par une nette clarification sur ;
 - les droits de propriété de carbone,
 - les droits de propriété des arbres qui séquestrent le carbone,
 - les droits de propriété sur le sol qui maintient les arbres.



2. PFNL et populations autochtones

- Participer à la mise à disposition des autochtones d'un financement direct et suffisant (fonds dédiés) en vue de ;
- Renforcer les capacités des peuples autochtones à toutes les phases du processus REDD+ en particulier et aux changements climatiques en général.
- permettre aux peuples autochtones de développer leurs propres activités de contribution aux mesures correctives relatives à la déforestation et à la dégradation des forêts en particulier et aux changements climatiques en général, (comme par exemple l'établissement et la reconnaissance légales des aires protégées à gestion et gouvernance traditionnelle autochtone APAC, les forêts communautaires, les sites culturels et traditionnel, la valorisation des couloirs de transhumance, la promotion et la mise en valeur des savoirs et savoir-faire endogènes) APAC : Aire du Patrimoine autochtone et communautaire, une dynamique de mode de protection de la biodiversité reconnue sur le plan international (par la CBD) valorise les pratiques et connaissance traditionnelles dans la gouvernance de la biodiversité;



3. Conclusion

- Le REPALEAC Gabon étant en perspective développement local, car tous ses instruments qui le permettront de se développer au niveau national sont en construction. Mais, nous relevons que les populations autochtones et locales ont des défis à relever sur le plan foncier. La question des produits forestiers non ligneux relève d'un besoin de la gestion des espaces forestiers qui causent aujourd'hui des conflits avec la faune et la conservation dans les parcs. La mission du réseau, est de créer une nouvelle dynamique qui favorise les différentes parties à jouir des bienfaits de la nature sans injustices.
- L'intégration par les Etats d'Afrique Centrale de la déclaration des nations unies sur les droits des peuples autochtones dans les textes légaux nationaux et sous régionaux tout en tenant compte des spécificités des problèmes autochtones selon les différents pays d'Afrique Centrale.